



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 15 mai 2025

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE, Gérald BOUSSICAULT, et Mmes Edith CHOUREAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, Corinne PICARD représentant le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Monique LE BIHAN, Mme Martine SCOTTO DI VETTIMO, et M. Paul ABLINE, représentant les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Marie-Chantal GUILLOT M. Philippe LABORDERIE
Mme Christelle TREHET-COLLET Mme Monique LE BIHAN

Absents excusés

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 9 mai 2025, CASF, article R123-16

POINT N°3 – BUDGET CCAS – COMPTE ADMINISTRATIF, EXERCICE 2024 – APPROBATION

Madame CHOUREAU, Vice- Présidente, présente le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Jean-Paul PAVILLON, Président du CCAS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
M. le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Mme CHOUREAU demande au conseil d'administration de :

1°/ lui donner acte de la présentation du compte administratif lequel se résume ainsi :

2024	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
Réalisations	673 248,75 €	715 490,91 €	15 753,00 €	12 426,71 €
Résultat de l'exercice		42 242,16 €	3 326,29 €	
Résultat antérieur		54 496,44 €		4 071,64 €
Résultats de clôture		96 738,60 €		745,35 €
Restes à réaliser			1078,97 €	

2°/ Constaté, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité (12 voix pour, le Président ne prenant pas part au vote).

La Présidente de séance,

Edith CHOUTEAU

